

Le vingt sept janvier deux mille dix-sept, CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du trois février deux mille dix-sept qui ouvrira à dix-huit heures à la Mairie. **ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2016 – REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLEROT A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS – DESIGNATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SIAEP DU BOIS DE LA MOTTE EN REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLEROT – DESIGNATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SIAEEV EN REMPLACEMENT DE MADAME SANDRA MALBRANCHE ET D’UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLEROT - DESIGNATION D’UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT A LA FDE 80 EN REMPLACEMENT DE MADAME DELPHINE VARIN – DESIGNATION D’UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASSE DU LYCEE DU VIMEU EN REMPLACEMENT DE MADAME SANDRA MALBRANCHE – ELECTION D’UN SUPPLEANT A LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES EN REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLEROT – PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL : DEBATS SUR LE PROJET D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES – REDEFINITION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – QUESTIONS DIVERSES : REMBOURSEMENT DE FRAIS AU COMITE DES FETES, CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL « ACTE ETAT CIVIL », CLASSE DE NEIGE : MODIFICATIF DES BAREMES POUR LES AGENTS COMMUNAUX HABITANT A L’EXTERIEUR, RECRUTEMENT D’UN ANIMATEUR SUPPLEMENTAIRE – DROIT D’INITIATIVE.**

Le Maire,

### **SEANCE DU 3 FEVRIER 2017**

L’an deux mil dix-sept, le trois février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire.

Etaient présents : M LELEU Jean Jacques, Mme BEURAIN Sylviane, M TAVERNIER Xavier, Mme BELPAUME Diane, M ROGNON Jean-Marc, Mme LEULIETTE Annie-Claude, M LELEU Alain, Mmes LEULIER Delphine, LECOMPTE Jennifer, BLERY Frédérique, M DORE René, Mmes ALLARD Marie-Claude, HUMEL Dany et M DELIGNIERE Alain.

Excusés représentés : M BOCLET Julien (pouvoir à Mme BEURAIN), M MOUILLARD Jacky (pouvoir à Mme BLERY), Mme QUENNEHEN Marie (pouvoir à M LELEU Jean-Jacques)

Absent : M POISSON Pascal

Secrétaire de séance : Mme LECOMPTE Jennifer

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire, au nom de l'Assemblée, renouvelle des condoléances à la famille de M Roland PAUCHET qui vient de décéder.

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part de la démission du Conseil Municipal de Madame Cindy BLEROT pour raisons personnelles.

Cette démission et celles enregistrées précédemment nécessitent de mettre à jour les représentants de la commune dans les divers organismes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour que les différents scrutins à l'ordre du jour aient lieu à mains levées.

### **I : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2016**

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation.

### **II : REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLEROT A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer Madame Cindy BLEROT, démissionnaire du Conseil Municipal, à la commission administrative du CCAS où elle siégeait en tant qu'élue depuis le 18 avril 2014.

Monsieur le Maire demande aux candidats à ce poste de bien vouloir se faire connaître avant de procéder au vote.

Seule Mme LEULIER Delphine se porte candidate.

Mme LEULIER ayant obtenu 13 voix POUR et 4 abstentions (Mme BLERY (2), M DORE et Mme ALLARD) est proclamée élue à la commission administrative du CCAS.

### **III : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SIAEP DU BOIS DE LA MOTTE EN REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLEROT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer Mme Cindy BLEROT démissionnaire du Conseil Municipal, au SIAEP du Bois de la Motte où elle siégeait en tant que déléguée titulaire de la commune depuis le 18 avril 2014.

Monsieur le Maire demande aux candidats à ce poste de bien vouloir se faire connaître.

Seule Mme HUMEL Dany se porte candidate.

Mme HUMEL ayant obtenu 15 voix POUR et 2 abstentions (M DORE, Mme ALLARD) est proclamée élue déléguée titulaire de la commune au SIAEP du Bois de la Motte.

**IV : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SIAEEV EN REMPLACEMENT DE MADAME SANDRA MALBRANCHE ET D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLERIOT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer Mme Sandra MALBRANCHE , précédemment démissionnaire du Conseil Municipal, au SIAEEV où elle siégeait en tant que déléguée titulaire de la commune depuis le 18 avril 2014.

De même, il y a lieu de remplacer Mme Cindy BLERIOT qui siégeait à ce syndicat en tant que déléguée suppléante.

Monsieur le Maire demande aux candidats à ces postes de bien vouloir se faire connaître. Monsieur Xavier TAVERNIER pose sa candidature comme titulaire, Mme Annie-Claude LEULIETTE comme suppléante.

M TAVERNIER et Mme LEULIETTE ayant obtenu chacun 13 voix POUR et 4 abstentions (Mme BLERY (2), M DORE et Mme ALLARD) sont proclamés élus délégués de la commune au SIAEEV, respectivement comme titulaire et suppléante.

**V : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT A LA FDE 80 EN REMPLACEMENT DE MADAME DELPHINE VARIN**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer Mme Delphine VARIN, démissionnaire du Conseil Municipal, à la FDE 80 où elle siégeait en tant que déléguée suppléante de la commune depuis le 18 avril 2014.

Monsieur le Maire demande aux candidats à ce poste de bien vouloir se faire connaître. Seul M LELEU Alain se porte candidat.

M LELEU ayant obtenu 13 VOIX POUR et 4 abstentions (Mme BLERY (2), M DORE et Mme ALLARD), est proclamé élu délégué suppléant de la commune à la FDE 80.

**VI : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASSE DU LYCEE DU VIMEU EN REMPLACEMENT DE MADAME SANDRA MALBRANCHE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer Mme Sandra MALBRANCHE démissionnaire du Conseil Municipal, au Syndicat Intercommunal du Gymnase du Lycée du Vimeu où elle siégeait en tant que déléguée suppléante de la commune depuis le 18 avril 2014.

Monsieur le Maire demande aux candidats à ce poste de bien vouloir se faire connaître.

Seul M ROGNON Jean Marc se porte candidat.

M ROGNON ayant obtenu 15 voix POUR et 2 abstentions (M DORE, Mme ALLARD) est proclamé élu délégué suppléant de la commune au SIGLV.

### **VII : ELECTION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN REMPLACEMENT DE MADAME CINDY BLERIOT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer Mme Cindy BLERIOT, démissionnaire du Conseil Municipal, à la commission d'appel d'offres où elle siégeait en tant que suppléante depuis le 18 avril 2014.

Monsieur le Maire demande aux candidats à ce poste de bien vouloir se faire connaître. Seule Mme LEULIETTE Annie-Claude se porte candidate.

Mme LEULIETTE ayant obtenu 13 voix POUR et 4 abstentions, (Mme BLERY (2), M DORE, Mme ALLARD), Mme LEULIETTE est proclamée élue suppléante à la commission d'appel d'offres.

### **VIII : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DEBATS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté la prise de compétence PLUi par la communauté de communes, que l'élaboration de ce document est en cours.

Monsieur le Maire explique que l'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

L'article L 151-5 du Code de l'urbanisme stipule que le PADD définit :

« les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques »

Monsieur le Maire fait savoir qu'un débat sur le PADD au sein de chaque conseil municipal est une obligation législative, qu'en vertu de l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

La présentation du projet de PADD ayant fait l'objet d'une réunion à Feuquières en Vimeu à l'intention des conseillers municipaux, il y a lieu maintenant d'engager le débat sur les

différents axes avec en appui un questionnaire transmis par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi, questionnaire reçu ce jour en fin d'après-midi.

Après quelques échanges et devant la densité de ce dossier, Monsieur le Maire décide de programmer rapidement une réunion de travail avant une prochaine séance officielle qui devra se tenir avant fin février, le procès-verbal de synthèse rendant compte des remarques, accords, désaccords devant être transmis à la communauté de communes tout début mars.

## **IX : REDEFINITION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle les commissions communales actuellement en place et la composition de celles-ci.

Il propose d'en regrouper certaines et compte tenu des démissions au sein du conseil municipal d'actualiser la liste des membres pour chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Les commissions mises en place sont les suivantes :

### **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS URBANISME ENVIRONNEMENT**

Président : Monsieur BOCLET Julien

LEULIER Delphine – BLERY Frédérique – LEULIETTE Annie-Claude

### **COMMISSION ECOLES - ACTIVITES PERISCOLAIRES - CITOYENNETE ET DEVOIR DE MEMOIRE**

Présidente : LEULIER Delphine

LECOMPTE Jennifer – BOCLET Julien – BLERY Frédérique-

Il est précisé que la COMMISSION CITOYENNETE ET DEVOIR DE MEMOIRE composée de M POISSON Pascal- Mme BEURAIN Sylviane, MM. CHARTIER Jean et RICOUARD Noël est désormais rattachée à la commission écoles et activités périscolaires.

Mme ALLARD dit se retirer de la commission citoyenneté et devoir de mémoire du fait que celle-ci ne s'est jamais réunie.

### **COMMISSION FETES – CEREMONIES – CULTURE- INFORMATIONS ET JEUNESSE**

Présidente : Madame LEULIER Delphine

POISSON Pascal – LELEU Alain – BELPAUME Diane- LECOMPTE Jennifer – ROGNON Jean-Marc – BLERY Frédérique

## COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE – 3<sup>ème</sup> AGE – SAPEURS-POMPIERS

Président : Monsieur POISSON Pascal

LEULIER Delphine – TAVERNIER Xavier – LELEU Alain – BOCLET Julien

### **X : QUESTIONS DIVERSES:**

- Remboursement de frais au Comité des Fêtes

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser au Comité des fêtes les frais avancés pour le repas du personnel communal du 19 décembre 2016, à savoir 200 € pour le service et 250 € pour la sonorisation, soit la somme de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS).

La dépense ainsi occasionnée sera prélevée sur les crédits à inscrire à cet effet au budget en section de fonctionnement.

- Contrat de maintenance pour le logiciel « acte d'état civil »

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que les services de la Mairie dispose du logiciel « ACTES D'ETAT CIVIL » dont le concepteur est la société A.D.I.C. Informatique Groupe SEDI à Uzes (30 702), qu'il convient de conclure avec cette société un contrat de maintenance couvrant l'assistance téléphonique et la mise à jour du logiciel.

Le contrat proposé serait conclu pour une période d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction et prendrait effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le montant de la redevance annuelle est de 140 € HT.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer le contrat correspondant.

La dépense ainsi occasionnée sera réglée sur les crédits à inscrire à cet effet au budget en section de fonctionnement.

- Classe de neige :
  - Modificatif des barèmes pour les agents communaux habitant à l'extérieur
  - recrutement d'un animateur supplémentaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 novembre 2016, l'Assemblée a décidé de reconduire les barèmes appliqués en 2016 en ce qui concerne la participation des familles, à savoir :

<b>TRANCHES</b>	<b>Montant figurant sur l'avis d'imposition 2016</b>	<b>Participation de la famille</b>	<b>Participation de la famille domiciliée à l'étranger</b>
<b>1</b>	0 (non imposable)	150 €	300 €
<b>2</b>	1 à 500 €	200 €	400 €
<b>3</b>	501 à 800 €	250 €	70 %
<b>4</b>	801 à 1200 €	300 €	70 %
<b>5</b>	1201 à 2000 €	400 €	70 %
<b>6</b>	Plus de 2000 €	500 €	70 %

Monsieur le Maire propose, pour les agents communaux domiciliés à l'étranger, de réduire de moitié la participation fixée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, sauf 4 abstentions (Mme BLERY (2), M DORE, Mme ALLARD pour qui il n'y a pas lieu de faire de disparité).

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que par cette même délibération du 25 novembre 2016, il avait été décidé de faire appel à deux animateurs pour l'encadrement.

Il expose la nécessité de recruter un animateur supplémentaire compte tenu du nombre d'enfants participant, soit 31, et des normes à respecter à la demande du centre d'accueil.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise ce recrutement.

Les trois animateurs seront Mme Mélanie DELIGNIERES, M Benoit PAUCHET et Mme Adeline LENNE.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document à ce sujet.

## **XI : DROIT D'INITIATIVE**

Aucune question n'est posée dans le cadre du droit d'initiative.

Séance levée à 18 H 50